EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL N° 12/2011

Concerne : création d'un tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban –Demande d'un crédit de construction

---

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 112'000.- (cent douze mille francs), en vue de la création d'un tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban.

1. Préambule

L'important développement du quartier "Bois-de-Ban" – "Fontannins" augmente toujours plus l'insécurité des piétons et des enfants sur le chemin principal du Bois-de-Ban.

Au cours de ces dernières années, la Municipalité a été saisie de requêtes émanant des riverains afin qu'elle étudie la possibilité de créer un trottoir le long de cet axe qui fait face à un accroissement de la circulation automobile, au fur et à mesure de l'édification de nouvelles constructions.

Dans un premier temps, nous avons procédé à un marquage visuel destiné à protéger les piétons; il s'avère aujourd'hui insuffisant pour garantir leur sécurité.

2. Travaux projetés

Afin d'assurer une meilleure protection aux usagers de ce quartier regroupant de nombreuses jeunes familles, nous vous proposons – conformément au plan directeur 2010-2015, la construction d'un trottoir (1er tronçon), situé au début du chemin du Bois-de-Ban, d'une longueur de 95 m. par une largeur de 1.60 m.

Le deuxième tronçon de trottoir sera construit au moment de la réalisation du secteur situé en amont, au lieu dit "La Possession", sachant qu'il est prévu dans le cadre des aménagements extérieurs du plan spécial actuellement à l'étude.

Ce premier tronçon de trottoir sera réalisé entièrement sur le domaine public communal, sans emprise sur le domaine privé.

Nous profiterons de la réalisation de cet ouvrage pour remplacer les candélabres existants et améliorer l'éclairage public.

3. Planning

Ces travaux débuteront dans le courant du mois de juillet et seront probablement terminés dans le courant du mois septembre 2011.

4. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	73'610.--
Eclairage public	"	15'900.--
Signalisation routière	"	2'500.--
Honoraires de l'ingénieur civil	"	11'500.--
Honoraires du géomètre officiel	"	3'500.--
Divers et imprévus	"	4'990.--
Total TTC	**CHF**	**112'000.--**

C'est un crédit de CHF 112'000.-- (cent douze mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 12 du 23 mai 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 112'000.-- (cent douze mille francs) pour la création d'un premier tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban, tel que présenté dans le présent préavis;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 23 mai 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Yvan Tardy

Le Secrétaire : Alexandre Good

Annexes : - un plan avec mention des trottoirs projetés *(Service technique, du 13.05.2011)*
- un plan de situation *(BBHN, du 13.05.2011)*

Représentant municipal délégué : M. Daniel Christen